

### RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INFRACTIONS REÇUS PAR LA COMMISSION POUR LA PÉRIODE 2018-2021

En vertu de la Convention, chaque gouvernement contractant est tenu de transmettre à la Commission les détails complets de chaque infraction aux dispositions de la Convention commise par des personnes et des navires relevant de la juridiction du gouvernement.

Le tableau 1 présente un résumé des infractions déclarées pour la période 2018-2021.

Le tableau 2 indique le pourcentage de captures déclarées soumises à une inspection nationale directe pour la période 2018-2021.

Les tableaux 3 à 6 donnent le détail des infractions déclarées par année pour la période 2018-2021.

Il n'y a pas d'infractions connues et non résolues pour les années précédentes.

**Tableau 1** : Pourcentage de captures soumises à une inspection nationale directe, déclarées pour la période 2018-2021.

Année	Pays	Pourcentage de captures soumises à une inspection nationale directe
2018		
2019	Groenland (Danemark)	Contrôle aléatoire (1 %)
2020		
2021		
2018	Islande	11%
2019	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
2018		
2019	États-Unis	100% (chasse autochtone de subsistance - ASW)
2020		
2021		

**Tableau 2** : Résumé du nombre total de grandes baleines individuelles capturées en infraction, déclaré pour la période 2018-2021. Les infractions déclarées (0) sont incluses.

	2018	2019	2020	2021
<b>Croatie</b>				
0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	
<b>Groenland (Danemark)</b>				
0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée
<b>Islande</b>				
1 rorqual commun				
<b>Japon</b>				
0 infraction déclarée	0 infraction déclarée			
<b>Pérou</b>				
			0 infraction déclarée	
<b>République de Corée</b>				
2 petits rorquals	1 marsouin aptère, 6 petits rorquals	11 petits rorquals, 1 inconnu	2 petits rorquals	
<b>Saint-Vincent-et-les-Grenadines</b>				
0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée
<b>États-Unis</b>				
1 baleine grise	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée	0 infraction déclarée
<p>Les captures suivantes de petits cétacés ont été déclarées dans les rapports d'infraction : en 2019, la Croatie a déclaré 1 dauphin commun à gros nez ; en 2019, la République de Corée a déclaré 1 dauphin commun ; en 2020, la République de Corée a déclaré 9 dauphins communs.</p>				

**Tableau 3** : Détails des infractions déclarées pour la saison 2018. I : inconnu.

Nombre	Sexe	Taille	Infraction	Détails	Sanction
<b>Islande</b>					
<b>Rorqual commun</b>					
1	M	14,33 mètres	En dehors des limites de taille légales	Limite de moins de 15,2' mètres. 64°20' N et 27°04' O Rapport de Hvalur hf	aucune
<b>République de Corée</b>					
<b>Petit rorqual</b>					
1	I		Capture illégale, transport illégal	<Police d'Ulsan> Les suspects sont montés à bord d'un navire côtier à filet maillant (9,77t) et vers 04h22 le 23 septembre 2019, le navire a quitté le port de Bangeojin à Ulsan Dong-gu, Le même jour, à partir d'une heure inconnue et jusqu'à environ 15h45, en naviguant dans les eaux côtières d'Ulsan Dong-gu, les suspects ont capturé illégalement un petit rorqual à l'aide de harpons. La baleine a été hissée à bord, découpée en parties et cachée sous les eaux côtières à proximité du Port de Bangeojin attachée à l'aide d'une bouée. Ensuite, la viande de baleine cachée sous l'eau a été transportée au port par un navire de transport.	Affaire transmise au bureau du procureur avec l'avis suivant : « 8 suspects, devraient être poursuivis et mis en détention » (2019)
1	I		Capture illégale, élimination de la carcasse (élimination de déchets), détention d'engins interdits, transformation illégale d'un navire.	<Police de Gunsan> Grâce au radar de Gunsan 3013, le rassemblement et la dispersion de bateaux de pêche suspects ont été détectés et des inspections ont été effectuées le 22/05/2018 à 12h14 ~ 12h33. 43,5 paires de gants de travail tachés d'une substance présumée être du sang ont été trouvées. Le même jour à 12h20 ~ 14h46, un patrouilleur affilié à Gunsan 3013, a trouvé et récupéré 5 morceaux de viande de baleine (120 kg) à la dérive en mer. (4 suspects ont été démasqués)	Affaire transmise au bureau du procureur avec l'avis suivant : « pas de poursuites ».
<b>États-Unis</b>					
<b>Baleine grise</b>					
1	M	7,31 mètres	Espèce interdite	Une enquête menée par l'Alaska Eskimo Whaling Commission a révélé que les communautés du détroit de Béring étaient confrontées à des problèmes de disponibilité de nourriture en raison des conditions environnementales changeantes. Tous les capitaines baleiniers de l'AEWC savent que la baleine du Groenland est la seule baleine pour laquelle un quota de capture a été défini, mais cette prise opportuniste d'une baleine grise a permis aux chasseurs de fournir de la viande aux habitants de Gambell	aucune

**INF/68/3.1/02/FR**  
INF Agenda Item 3.1

Tableau 4 : Détails des infractions déclarées pour la saison 2019. I : inconnu.

Nombre	Sexe	Taille	Infraction	Détails	Sanction
<b>République de Corée</b>					
<b>Marsouin aptère</b>					
1	I	112 cm	Capture illégale	<Police de Pyeongtaek> Le 24 mai 2019 vers 13h30, un marsouin aptère (une espèce protégée) a été trouvé près du brise-lames à l'entrée de la porte du quai ouest du port de Pyeongtaek, où il n'y a pratiquement pas d'entrée de navires/personnes ; e2 caméras de vidéosurveillance étaient en service, ayant été installées par le bureau régional des océans et de la pêche de Pyeongtaek. Comme la caméra de vidéosurveillance n'a pas filmé l'incident, les détails de la capture n'ont pas pu être vérifiés sur l'écran de la salle de commandement générale.	Affaire transmise au bureau du procureur avec l'avis suivant : « les poursuites devraient être suspendues ».
<b>Petit rorqual</b>					
1	I	600 cm	Capture illégale, élimination de la carcasse, chargement illégal d'engins, transformation illégale du navire.	<Police de Gunsan> Le 27 février 2019 vers 07h30, une information sur un navire suspect a été communiquée par la salle de commandement du poste de Gunsan à l'aile fixe centrale B-703. À 11h57, 2 navires suspects ont été confirmés par B-703. De 14h24 à 15h25, une recherche aérienne d'éléments de preuve a été effectuée au-dessus de 2 baleiniers. Vers 15h46, grâce aux inspections effectuées par le navire 315 des garde-côtes de Buan, plusieurs taches de sang ont été découvertes. ENTRE 16h32 ET 16h45, 5 morceaux de viande de baleine à la dérive en mer ont été récupérés par le navire 315.	Affaire transmise au bureau du procureur avec l'avis suivant : « 11 suspects, devraient être poursuivis (4 avec détention, 1 suspension des poursuites, 6 sans détention) ».
1	I	500 cm	Capture illégale, élimination de la carcasse, chargement illégal des engins, modification illégale du navire.	<Police de Gunsan> Le 9 mars 2019 vers 12h56, Gunsan 322 a découvert une capture illégale vérifiée par l'aile fixe centrale B-706. Par la suite, des inspections ont été effectuées par des patrouilleurs et 8 taches de sang ont été collectées, ainsi que 17 morceaux de viande de baleine (200kg). Un test ADN a été demandé à l'Institut de recherche sur les baleines d'Ulsan et les éléments de preuve par images aériennes sur place ont été analysés, Des mesures ont été prises conformément à la loi.	Affaire transmise au bureau du procureur avec l'avis suivant : « 11 suspects devraient être poursuivis (4 avec détention, 1 suspension des poursuites, 6 sans détention) ».
1	I	510 cm	Capture illégale	<Police de Busan> À une date inconnue en mai 2019, un suspect inconnu, accompagné de membres d'équipage inconnus, est monté à bord d'un navire de pêche inconnu et parti pour capturer illégalement un petit rorqual à un endroit inconnu. En arrivant en mer au sud-est de Busan Haeundae-gu Songjung-dong, le navire a rencontré un petit rorqual (environ 510 cm, 900 kg), l'a poursuivi et capturé en plantant 3 harpons (engins de pêche illégaux qui étaient embarqués sur le navire) sur le dos du rorqual.	Affaire temporairement classée comme « suspect inconnu »

INF/68/3.1/02/FR  
 INF Agenda Item 3.1

Nombre	Sexe	Taille	Infraction	Détails	Sanction
1	I		Capture illégale, transport illégal	<Poste de police d'Ulsan> Le 3 mai 2019 à une heure et dans un lieu inconnus, un navire de transport immatriculé à Yeosu (11t) a capturé illégalement un petit rorqual, Le même jour vers 13h30, attachant la baleine capturée illégalement au navire par une corde, le navire a détenu et stocké illégalement la baleine en la remorquant et en la transportant vers un endroit situé à 25,6 milles nautiques à l'est de Busan Haeundae-gu Songjung-dong.	Affaire transmise avec l'avis « 5 suspects devraient être poursuivis (sans détention) ».
1	I	4 à 5 m	Capture, transport, vente	Le navire D a capturé illégalement 1 petit rorqual vers 04h47, le 2 août 2019, à 15 milles nautiques à l'est de la côte de Chooksan, Youngdeok, en Corée. L'équipage du navire a découpé la baleine en morceaux, les a transportés dans un restaurant pour les transformer, puis a vendu la viande.	La police (garde-côtes coréens) a transmis l'affaire impliquant 19 personnes au bureau du procureur avec un avis d'inculpation. Quatre d'entre elles sont maintenant inculpées avec détention physique et les quinze autres sans détention.
1	I	7,2 m	capture, transport, vente	Le navire E a capturé illégalement 1 petit rorqual vers 04h30, le 3 septembre 2019, à 15 milles nautiques à l'est de la côte de Chooksan, Youngdeok, en Corée. L'équipage du navire a découpé la baleine en morceaux, les a transportés dans un restaurant pour les transformer, puis a vendu la viande.	L'enquête initiale de la police est terminée, mais l'affaire est maintenant traitée par le bureau du procureur.

**Tableau 5:** Détails des infractions déclarées pour la saison 2020. I : inconnu.

Nombre	Sexe	Taille	Infraction	Détails	Sanction
<b>République de Corée</b>					
<b>Petit rorqual</b>					
1	I	5,8 m	Capture	Les navires B et C ont capturé illégalement 1 petit rorqual chacun vers 11h15, le 8 juin 2020, à 18,6 milles nautiques au sud-est de la côte du cap Ganjeol d'Ulsan, en Corée.	La police (garde-côtes coréens) a transmis l'affaire impliquant 10 personnes au bureau du procureur avec un avis d'inculpation. Cinq d'entre elles sont maintenant inculpées avec détention physique et les cinq autres sans détention. L'enquête initiale de la police est terminée et l'affaire est à présent traitée par le bureau du procureur.
1	I	6,95 m	capture	Les navires B et C ont capturé illégalement 1 petit rorqual chacun vers 11h15, le 8 juin 2020, à 18,6 milles nautiques au sud-est de la côte du cap Ganjeol d'Ulsan, en Corée.	La police (garde-côtes coréens) a transmis l'affaire impliquant 10 personnes au bureau du procureur avec un avis d'inculpation. Cinq d'entre elles sont maintenant inculpées avec détention physique et les cinq autres sans détention. L'enquête initiale de la police est terminée et l'affaire est à présent traitée par le bureau du procureur.

Tableau 6 : Détails des infractions déclarées pour la saison 2021. I : inconnu.

Nombre	Sexe	Taille	Infraction	Détails	Sanction
<b>République de Corée</b>					
<b>petit rorqual</b>					
1	F		Dissimulation, stockage, vente et commercialisation illicites	<Police de Pohang> Les suspects sont accusés de transport illégal de viande entre le 14 janvier 2021 et le 20 avril 2021.	Enquête en cours
1	I	696 cm	Pêche sans autorisation, capture illégale	<Police de Pohang> L'affaire a été déclarée lorsqu'un petit rorqual capturé illégalement et dérivant en mer a été retrouvé à 14h41 le 25 février 2021, à 42 milles nautiques au nord-est du port de Guryongpo de Pohang, en Corée.	A Affaire classée comme non résolue (2 juin 2021)
1	I		Transport illégal	<Police de Pohang> 64 sacs remplis de viande de baleine ont été découverts vers 20h40 le 20 avril 2021, (point nautique 36-08.45N, 129-25.35E). Les suspects ont été arrêtés en flagrant délit. (estimé à 1 entité)	Affaire transmise au bureau du procureur (l'un avec détention, l'autre sans détention) le 29 avril 2021.
7	I		Transport et stockage illégaux	<Police de Pohang> Les suspects ont transporté et stocké 7 petits rorquals (538 sacs) qui avaient été capturés et découpés illégalement 5 fois entre le 11 juillet et le 31 août 2021.	Affaire transmise au bureau du procureur (un avec détention, deux sans détention) le 8 octobre 2021.
1	I		Dissimulation et transport illégaux	<Police de Pohang> Les suspects ont été inspectés alors qu'ils transportaient environ 40~50 sacs de viande de petit rorqual vers 20h00 le 1er octobre 2021, à 1,7 milles nautiques au nord du Homigot-myeon, Pohang, en Corée. Ils ont refusé l'inspection et se sont sauvés, mais ont par la suite été arrêtés en flagrant délit.	Affaire transmise au bureau du procureur (une avec détention) le 10 décembre 2021.
<b>inconnu</b>					
1	I		Capture illégale	<Police de Pohang> Les suspects ont trouvé un petit rorqual qui nageait dans la région nord-est du port de Weolpo, Pohang, en Corée, le 1 <sup>er</sup> octobre 2021 (l'heure n'est pas précisée). Ils ont lancé une lance reliée à un fil et ont suivi le petit rorqual jusqu'à sa mort. Ils ont relié une corde à la queue de la baleine morte et l'ont hissée sur le pont.	Enquête en cours